



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

anciens combattants et victimes de guerre

Question écrite n° 34932

## Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la situation des « combattants de moins de vingt ans ». Ces engagés volontaires ont rejoint la Résistance ou l'armée régulière alors qu'ils n'avaient pas atteint leur majorité. C'est pourquoi ils aspirent à une reconnaissance spécifique et à l'octroi d'une médaille officielle dont l'attribution serait assujettie à des critères rigoureux. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre en faveur de ces combattants volontaires.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite que les mérites des plus jeunes de ceux qui combattirent volontairement pour la patrie et la liberté soient récompensés par une décoration officielle. Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants a précisé que la politique menée depuis de nombreuses années par la Grande Chancellerie des ordres nationaux, qui vise à ne pas multiplier les décorations afin de garder toute leur valeur à celles déjà existantes, ne laisse pas espérer que satisfaction puisse être donnée au souhait de voir créer une nouvelle distinction officielle.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Couanau](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34932

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 1999, page 5440

**Réponse publiée le :** 15 novembre 1999, page 6561